

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP04-2025, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de retirer des usages à la zone commerciale GI13C et de créer la zone commerciale GI21C à même une partie de la zone commerciale GI13C et de changer la vocation de la zone industrielle HJ04I en zone résidentielle »

---

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 20 janvier 2025, a adopté le premier projet de règlement numéro PP04-2025, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de retirer des usages à la zone commerciale GI13C et de créer la zone commerciale GI21C à même une partie de la zone commerciale GI13C et de changer la vocation de la zone industrielle HJ04I en zone résidentielle » et a fixé l'assemblée publique de consultation pour ce projet de règlement au 19 février 2025, à compter de 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby.
2. Qu'exceptionnellement, l'assemblée publique de consultation prévue le 19 février dernier n'a pas été tenue.
3. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 26 mars 2025, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0663-2016 de zonage et d'en modifier les normes d'implantation, d'architecture et usages, afin :
  - de retirer des usages à la zone commerciale GI13C, de créer la zone commerciale GI21C à même une partie de la zone commerciale GI13C (secteur situé au nord de la rue Maisonneuve, au sud de la rue Léon-Harmel et entre les rues Saint-Urbain et Robinson Sud) et de définir les groupes, classes d'usages et normes d'implantation de cette nouvelle zone commerciale GI21C, en y autorisant notamment des habitations trifamiliales et multifamiliales et des bâtiments de 4 étages; et
  - de changer la vocation de la zone industrielle HJ04I en zone résidentielle HJ04R (secteur situé à l'est de la rue Chapais et entre la piste cyclable « La route des champs » et la rue Saint-Vincent), de remplacer la zone industrielle HJ04I par la zone résidentielle portant le numéro de référence HJ04R et de définir les groupes, classes d'usages et normes d'implantation, de la nouvelle zone résidentielle en y autorisant notamment les habitations multifamiliales d'un maximum de 6 logements et des bâtiments de 2 étages.
5. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter concernées.
6. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.
7. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au [www.granby.ca/fr/avis-publics](http://www.granby.ca/fr/avis-publics), sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 7 mars 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 7 mars 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 7 mars 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier